

MONTAILLOUX-SALEVE RANDOS

Maison du Salève
775, route de Mikerne
74160 PRESILLY
mail : msr74.ms@gmail.com



REGLEMENT INTERIEUR


CONDITIONS D'INSCRIPTION

Pour pouvoir participer aux randonnées du club il faut :

- Détenir une licence à la Fédération Française de Randonnée en cours de validité.
- Être à jour de sa cotisation auprès de l'association : MONTAILLOUX-SALEVE RANDOS.
- Fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à l'activité sportive pratiquée (CACI), de moins de six mois lors de la 1^{ère} inscription. (Cf. certificat médical de la FFRandonnée)
- Répondre annuellement au questionnaire de santé par la négative ou, si une des réponses est positive, consulter son médecin traitant.

PROGRAMMATION DES RANDONNEES

Le programme trimestriel des randonnées est disponible sur le site :

 montailoux-saleve-randos.fr

Il est également adressé à chaque adhérent en début de trimestre, par mail.

MODALITES D'INSCRIPTION AUX RANDONNEES

Les inscriptions s'effectuent directement auprès de l'animateur de la randonnée :

- jusqu'au lundi soir 18 h, pour la sortie du mardi
- jusqu'au samedi 12 h, pour la sortie du dimanche.

Ces horaires doivent être impérativement respectés afin de faciliter l'organisation de la randonnée par l'animateur. En cas d'empêchement de "dernière minute" d'un participant, celui-ci devra prévenir impérativement par téléphone le responsable de la sortie le plus tôt possible afin de ne pas faire attendre le groupe.

L'animateur confirme sa sortie par mail aux inscrits en précisant le lieu et l'heure du rendez-vous.

En cas de changement d'animateur ou de plan B, une communication sera faite à l'ensemble du club.

L'effectif maximum du groupe est fixé à **20 participants** plus l'animateur.

(Si le nombre de participants dépasse 20, l'animateur de la randonnée avisera.)

Suivant les circonstances atmosphériques, de sécurité ou d'indisponibilité fortuite de l'animateur, l'association se réserve le droit d'annuler la sortie et ce, jusqu'au matin.

L'animateur peut également refuser une inscription si la randonnée prévue ne correspond pas au niveau du randonneur.

L'animateur organise le co-voiturage, calcule et impose les frais à tous les participants.

DEPLACEMENTS

Pour toutes les randonnées, l'Association a voté en Assemblée Générale la mise en place des frais de co-voiturage

Les participants devront s'acquitter à chaque sortie des frais inhérents, c'est-à-dire : barème kilométrique + frais autoroute, selon le tarif en vigueur.

Mode de calcul :

{(Nombre de km AR x 0,40 + frais de péage AR) x Nombre de voitures} divisé par le nombre de participants.

Exemple pour 10 participants :

100 km aller-retour x 0.40 € = 40 €

+ Frais de péage = 6 € aller-retour = 46 € x 2 voitures = 92 : 10 = 9,20 € par personne

ORGANISATION DES RANDONNEES

► Niveau de difficulté des randonnées :

Chaque participant doit se responsabiliser quant à ses possibilités physiques et en tenir compte lors du choix des randonnées.

► **Equipement :**

- A minima : chaussures de randonnée moyenne montagne (pas de baskets)
- Sac à dos bien réglé.
- Vêtements chauds et cape de pluie.
- Protections contre le soleil (chapeau, crème solaire).
- Vêtements fluorescents (en période de chasse).
- Bâtons recommandés pour aider à la montée et amortir dans les descentes (ils ne doivent pas être un danger pour les autres).
- Trousse à pharmacie personnelle.
- Sortie neige : raquettes et/ou crampons selon les consignes de l'animateur.

► **Pique-nique :**

- Pique-nique pour la plupart des sorties.
- Boisson suffisante, chaude ou froide, selon la saison.
- Vivres de courses

► **Ne pas oublier :**

- Licence ou carte-rando
- Fiche médicale mise à jour annuellement et rangée dans le haut du sac
- Carte vitale et carte mutuelle
- Justificatif d'identité

► **Sécurité :**

Le but de l'association MONTAILLOUX SALEVE RANDOS est :

- de randonner en toute sécurité, sans esprit de compétition
- de partager le plaisir de marcher ensemble
- d'être les ambassadeurs des randonnées écologiques.

Pour cela, dans un souci de sécurité et de confort pour chacun, l'animateur peut annuler ou modifier l'itinéraire, exclure des participants qui ne seraient pas en tenue adéquate à la pratique de la randonnée ou qui auraient un comportement ne correspondant pas à l'éthique de l'association.

Chaque randonneur doit suivre les consignes, se comporter d'une façon responsable et accepter les remarques de l'animateur.

Il est également invité à être attentif à son entourage et à signaler toute anomalie.

Les randonneurs titulaires d'une licence dite "rattachée" sont placés sous la responsabilité du détenteur de la licence principale de rattachement.

